

Conduire et optimiser les Entretiens Professionnels

Réussir ses entretiens professionnels pour motiver son équipe

Lieu : ABP Consulting - Nice Ouest quartier Méridia (formation également réalisable dans les locaux de l'entreprise sur Carros, Monaco, Sophia Antipolis, Cannes, Toulon, Marseille)

Public : Toute personne ayant à réaliser ce type d'entretien de suivi dans le cadre de son activité : Chefs d'entreprise, managers, superviseurs, équipe RH, personnes encadrant une équipe.

Objectifs

Cette formation professionnelle en conduite des Entretiens Professionnels va vous permettre de :

- ? Connaître le cadre réglementaire de l'Entretien Professionnel.
- ? Comprendre les enjeux de cet entretien en terme de gestion des ressources humaines.
- ? Faire de l'Entretien Professionnel un outil de management: reconnaissance, motivation, fidélisation.
- ? Préparer et mener cet entretien de manière optimale: méthodologie, techniques comportementales, outils.
- ? Conseiller et accompagner ses collaborateurs dans la construction de leur projet professionnel au sein de l'entreprise.

Cette formation en Management est disponible dans les alpes-maritimes (06) sur Nice, Sophia-Antipolis, Cannes, Antibes, sur Monaco, ainsi que sur Toulon et Marseille (PACA).

Programme

- L'importance de la **communication dans l'entretien**
 - Rappel des bases de communication
- Définition et **enjeux de l'Entretien Professionnel**
 - Quelles différences avec l'entretien annuel ?
 - Utiliser l'Entretien professionnel comme un levier de motivation du personnel
- Les différents **supports dédiés à l'Entretien Professionnel.**
- **Construire sa trame D'entretien Professionnel**

- Echanges et partage sur la base de ce travail
- Préparer et mener l'Entretien Professionnel
 - Mises en situation sur la base de votre propre trame d'Entretien Professionnel

Depuis la réforme de la formation professionnelle du 7 mars 2014, la mise en ?uvre d'un **entretien professionnel** est une **obligation** pour les entreprises. (Loi n°2014-288, article L.6315-1).

Cet entretien doit donc être proposé **systematiquement** au salarié qui reprend son activité à l'issue d'un congé parental, d'un congé maternité, d'un congé sabbatique, d'un congé d'adoption, d'un congé de soutien familial, d'une période de mobilité volontaire, d'une période d'activité partielle ou d'un arrêt longue maladie.

Pour rappel : Tous les **2 ans minimum**, l'employeur doit organiser un **entretien professionnel** avec le salarié et identifier avec lui les axes de développements possibles en matière de compétences et de formations.